

20.10.2016

SPORTS COLLECTIFS

Sous réserve de dispositions modifiées ultérieurement à la parution du guide et publiées sur le site www.sport-u.com. En cas de litige, c'est la version figurant sur le site qui fera foi.

1. CHAMPIONNATS – NIVEAUX – FILIERES

Les championnats de France de basket-ball, handball, volley-ball, football, rugby suivent les principes d'organisation en niveaux et filières décrits ci-dessous. Un règlement particulier à chaque sport en précise les particularités.

1.1 CFU Elite

- Ouvert à toutes les associations sportives,
- Meilleur niveau sportif (équipes prédéterminées par la commission mixte nationale par référence aux résultats des saisons précédentes),
- Organisation des phases de qualification et des phases finales selon les formats décrits en pages spécifiques à chaque sport
- Les équipes les moins bien classées sont rétrogradées en Nationale 2.
- Aucune AS ne peut engager deux équipes en Elite

1.2 CFU Nationale 2

- Ouvert à toutes les associations sportives,
- 1^{ère} phase de conférence : quotas de qualification publiés sur le site fédéral,
- 2^{ème} phase en matchs éliminatoires,
- Finale sèche en rugby, à 4 en foot, à 8 en handball, basket-ball et volley-ball,
- Montée proposée des meilleures équipes en Elite l'année suivante selon règlements spécifiques.

1.3 CF des Ecoles

- Ouvert aux seules associations sportives des établissements de type « Ecole »,
- 1^{ère} phase de conférence : quotas de qualification publiés sur le site fédéral,
- 2^{ème} phase en matchs éliminatoires
- Finale sèche en rugby, à 4 en football, à 8 en handball, basket-ball et volley-ball.
- Aucune licence individuelle ni extérieure n'est autorisée en CFE.

1.4 CF des IUT

- Ouvert aux seules équipes masculines en Basket, Handball, Football, Rugby, Volleyball et féminines en Basket, Handball et Volleyball, constituées de joueurs-ses inscrits en IUT, qu'ils disposent d'une AS spécifique ou non (université de rattachement) ; aucune équipe ne pourra accéder aux phases finales sans avoir disputé une phase qualificative ;
- Aucune licence individuelle ni extérieure n'est autorisée en IUT ;
- Engagement initial des équipes sur le site fédéral
- Les CRSU sont responsables de l'organisation de la phase qualificative :
 - Chacune des conférences Nord-est, Centre-ouest, Sud-est et Sud-ouest dispose d'un quota identique de qualifié :
 - Féminine > 1 en Basket, 1 en Handball et 2 en Volleyball.
 - Masculin > 1 en Basket, 1 en Handball, 1 en Football, 2 en Rugby à 7 et 2 en Volleyball

1.5 Championnats nationaux promotionnels

- Ces championnats de France pourront être complétés, selon les disciplines, par des championnats promotionnels (rugby Oval' U, volley 4x4, Basket 3x3, etc...)

2. MODALITES DE PARTICIPATION

2.1 Aucune équipe ne peut accéder à une phase nationale sans avoir disputé une phase de qualification sauf dispositions particulières.

2.2 Une association sportive peut engager en phase nationale au maximum 2 équipes par sport et par genre dans chacun des niveaux qui lui sont accessibles sauf dispositions particulières.

2.3 Une même équipe ne peut participer qu'à un seul championnat. Lorsqu'une AS présente plusieurs équipes dans les niveaux Elite et/ou Nationale 2 chaque équipe est réputée distincte.

- **Les règles ou quotas de brulage Elite-N2 applicables pour chaque sport sont précisées dans les règlements spécifiques de chaque discipline.**

- **Lorsqu'une AS inscrit deux équipes dans un même niveau, aucun passage d'un collectif à l'autre n'est autorisé jusqu'à l'achèvement de chaque phase (académique-régionale-conférence-nationale-finale). En revanche, à l'issue de chaque phase, les joueurs d'une équipe éliminée peuvent être autorisés par leur AS à intégrer l'équipe toujours en course.**

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux joueurs des équipes écoles engagées en niveau Elite ou Nationale 2 ni aux participants au championnat de France des IUT qui peuvent disputer un autre championnat avec l'équipe de leur université (si même AS).

3. PHASES QUALIFICATIVES

3.1 Phases académiques et/ou régionales et/ou de conférence

Les CR Sport U composant chaque conférence détermineront, pour chaque discipline et niveau nécessaires, le règlement et les modalités de déroulement de la phase qualificative à la phase nationale, dans le respect des quotas fixés annuellement. Le règlement sera publié sur les sites internet des CRSU.

Aucune équipe ne pourra accéder à la phase nationale sans avoir disputé au moins une rencontre qualificative.

3.2 *Matches de qualification aux phases finales – Poules nationales*

Les oppositions en matches secs, la composition des poules nationales, le calendrier des rencontres et leurs implantations sont arrêtés par les directeurs nationaux adjoints de la FF Sport U, en application des dispositions arrêtées par les CMN et précisées dans le règlement de chaque discipline.

Les ¼ et ½ finales se joueront en terrain neutre. Pour les tours précédents le cas échéant, l'équipe la mieux classée reçoit.

Le découpage par CONFERENCE est le suivant :

CONFERENCE IDF : Versailles - paris - Créteil

CONFERENCE CENTRE OUEST : Orléans - Caen - Rennes - Nantes - Rouen

CONFERENCE SUD OUEST : Bordeaux - Limoges - Poitiers - Toulouse - Montpellier

CONFERENCE SUD EST : Clermont - Lyon - Grenoble - Marseille - Corse

CONFERENCE NORD EST : Lille - Reims - Strasbourg - Besançon - Nancy - Amiens - Dijon

4. REGLES COMMUNES

4.1 DOCUMENTS A PRESENTER AVANT CHAQUE RENCONTRE (cf. règles 3.4, 3.5 et 3.6 du règlement intérieur)

L'étudiant(e) ne pourra participer aux épreuves organisées par la FF Sport U qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre) et au capitaine de l'équipe adverse dans le cas des compétitions par équipe : **de sa licence valide ou d'un justificatif authentifié par la FF Sport U, accompagnés de sa carte d'étudiant.**

La présentation des pièces ci-dessus atteste

- que l'étudiant appartient à l'établissement concerné

- que l'A.S. est en possession du certificat médical de non contre indication à la pratique du sport de compétition.

En cas de manquement à ces dispositions, ou de fraude, même constaté à posteriori, les sanctions suivantes seront appliquées : MATCH PERDU PAR PENALITE + sanctions prononcées par la CMN et la commission de discipline, le cas échéant.

4.2 CUMUL DE CARTES D'ETUDIANT (cf. règle 3.5)

Un(e) étudiant(e) ne peut représenter qu'une seule association sportive, même s'il (elle) possède deux cartes d'étudiant. Un(e) étudiant(e) possédant une inscription en STAPS (toutes filières) sera obligatoirement licencié(e) dans cet établissement et ne pourra participer qu'aux classements et compétitions accessibles aux STAPS.

4.3 LICENCES INDIVIDUELLES (cf. règle 3.7 du règlement intérieur)

A l'exception des championnats des Ecoles et des IUT où aucune licence individuelle n'est autorisée, une équipe de sports collectifs peut intégrer au maximum le nombre de licences individuelles suivant :

Basket-ball, Handball, Hockey, Futsal masculin, Volley-ball, Beach-volley, Water-polo : **1**

Football à 8 et à 11, Futsal féminin : **2**

Foot US : **5**

Rugby à 15 : **3**

Rugby à 13, Rugby à 7 : **4**

Softball : **3**

Un licencié ne disposant pas dans sa propre AS d'une équipe dans le sport considéré pourra être autorisé par le CR Sport U à intégrer l'équipe d'une AS de la même académie dans les limites d'un joueur par équipe, inclus aux quotas licences individuelles.

Exemple. : futsal féminin : maxi 2 licences individuelles ou 1 licence individuelle + une licence extérieure

4.4 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RENCONTRES

Les dates figurant dans ce guide ne pourront être modifiées qu'en cas de force majeure.

Les calendriers relatifs aux rencontres de conférence devront être consultés sur les sites internet des CR Sport U concernées.

En phase nationale, il n'y a pas de convocation écrite ; les responsables d'équipes doivent consulter le site fédéral (rubrique sports d'équipe) et contacter le CRSU concerné pour s'assurer des conditions d'accueil des rencontres. Ils téléchargeront également une feuille de match depuis ce même site.

En l'absence de délégué fédéral à l'issue de la rencontre, l'équipe gagnante téléphonera le résultat au CRSU organisateur. La feuille de match devra obligatoirement être remise à l'arbitre pour retour au CRSU puis à la FF Sport U dans les 48H. Aucune rencontre ne peut être annulée ou reportée sans l'accord de la FF Sport U (cf. règlement général titre V – règle 5.4).

4.5 ARBITRAGE (cf. règle 5.6)

L'absence d'un arbitre officiel ne peut entraîner l'annulation d'une rencontre (voir dispositions spécifiques rugby)

Les dispositions relatives à l'arbitrage, au dépôt des réclamations et à l'enregistrement des forfaits sont décrites précisément en règlement intérieur (cf. titre V – règle 5.6).

4.6. TRANSMISSION DES RESULTATS

- Les résultats des phases de conférence doivent être communiqués à la FF Sport U dès achèvement et au plus tard à la date limite indiquée avant 10 heures.
- Les résultats des rencontres de phase nationale doivent être communiqués à la FF Sport U au plus tard le lendemain de la rencontre avant 10 heures.
- Le non-respect de ces dispositions peut conduire au non remboursement des frais d'arbitrages ou au non versement des indemnisations de déplacements.

4.7. DEMANDE DE MODIFICATION DE CALENDRIER

Seules les demandes respectant scrupuleusement la règle 5.4 du règlement intérieur de la FF Sport U seront examinées (accord écrit préalable-respect des délais.) L'avance d'un match sera toujours préférable à son report souvent impossible.

4.8 ORGANISATION D'UN MATCH LORS DES PHASES NATIONALES

Rôle du CR Sport U organisateur :

- désignation et prise en charge (remboursement par la FF Sport U) des arbitres selon le nombre défini suivant le sport,
- nomination d'un délégué de match (contrôle des licences et des cartes d'étudiant, du bon déroulement du match),
- transmission des résultats à la FF Sport U au plus tard le lendemain avant 10 heures et retour de la feuille de match par courrier sous 8 jours. Lorsque la rencontre donne lieu à un rapport d'arbitre, celui-ci doit le faire parvenir par mail au plus tard le lendemain de la rencontre avant 10h00.

Rôle de l'A.S. ou de l'équipe qui reçoit ou citée en premier dans le cas d'un match sur terrain neutre :

- prévoir 2 jeux de maillots de couleurs différentes,
- fournir le ballon et la feuille de match,
- organisation du pot et/ou du casse-croûte d'après match.

4.9 FORFAIT (cf. règle 5.8)

L'absence imprévisible de transport ferroviaire (SNCF), maritime ou aérien, est le seul cas de force majeure pouvant justifier un forfait.

Le forfait est prononcé si le nombre de joueurs requis par le règlement n'est pas présent sur le terrain 20 minutes après l'heure fixée pour le début de la rencontre.

4.10 COMMISSION DES LITIGES (cf. règle 5.13)

Une commission des litiges est constituée lors des phases finales de chaque championnat de France. Elle agit par délégation de pouvoirs de la CMN. Elle a compétence à la fois pour les affaires sportives (d'ordre réglementaire) et les affaires disciplinaires. Elle prend toute décision urgente sur le champ, notamment pour permettre la poursuite des compétitions, l'appel n'étant pas suspensif.

Elle est composée :

- du responsable national FF Sport U de la discipline concernée
- d'un représentant de la fédération concernée
- d'un représentant des arbitres
- des membres de la commission mixte nationale éventuellement présents
- d'un représentant des compétiteurs

5 - REGLEMENTS SPORTIFS DES DISCIPLINES

En l'absence de règlement spécifique FF Sport U (voir directives par sport) c'est le règlement fédéral de la discipline concernée qui fera référence.

6 - CHAMPIONNATS D'EUROPE - EUSA

Les équipes championnes de France universitaires 2016 Elite se verront proposer de participer aux championnats d'Europe 2017. Le programme complet et les dates des CE sont disponibles via le site <http://www.eusa.eu>.

En cas de désistement, les équipes classées 2^{ème} puis 3^{ème} pourront être appelées à les remplacer.

Les AS acceptant cette proposition devront assurer par leurs propres moyens le financement du déplacement et des frais de séjour (65 € par jour et par personne).

La FF Sport U apportera à l'équipe championne de France participante une aide de 1 000 €
Toutes informations sur le site <http://www.eusa.eu>

7 – PROJET HANDI'U

Dans le cadre de son projet « Handi-U », la FFSU s'engage à favoriser l'accès à ses pratiques et compétitions aux étudiants en situation de handicap (ESH).

Jouissant d'un partenariat avec la FFH, la FFSU souhaite permettre aux étudiants en situation de handicap de participer à ses championnats dans le respect des principes de mixité et d'équité sportive. Par conséquent, chaque CRSU organisateur est vivement incité à intégrer à ses compétitions universitaires (académiques, régionales, de conférence et nationales) une ou plusieurs épreuve(s) accessibles aux étudiants en situation de handicap et, si possible, mixte(s) handi-valide, en fonction des moyens et conditions spécifiques à la discipline et au territoire concernés.

Cela ne pourra se faire qu'en développant des partenariats avec les acteurs et experts locaux. Après validation par les directeurs nationaux adjoints concernés, la FFSU et ses partenaires nationaux s'engagent à accompagner le CRSU organisateur dans le montage et/ou la réalisation de son action « Handi-U ». S'agissant des sports collectifs, Handihockey, Basket fauteuil et Cécifoot ont déjà été expérimentés en FFSU. Le Futsal envisage également cette ouverture.

Pour plus de précisions, se référer au chapitre « handisport » de ce guide et au « projet Handi'U » 2014-2017 en ligne / menu « LA FF SPORT U ».